

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 1^{er} juin 2021

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI

Claude BOISSAY - Alain FOURCAULT - Gérard MAHAUD -
Michel TINDILLERE

EDF

Antoine GUILLAUMONT – Esther VOLOZAN

Secrétaire

Maud MICHEL

Absents / excusés :

André COPIN - Hubert FOURNIER - Catherine FUME -

Johanny HAUTIN - Christophe LÉVEILLÉ - Cédric OULES

1. Points d'actualités CNPE

✓ *Etat des tranches :*

La **tranche 1** est à l'arrêt, le réacteur déchargé.

La visite décennale commence officiellement le 19 juin mais quelques opérations ont pu être anticipées car il n'y a plus de combustible : en particulier, l'inspection de la cuve a été réalisée. Les retours de ces contrôles ne sont pas encore disponibles (en cours de dépouillement).

La **tranche 2** est en arrêt pour simple rechargement (ASR). Une opération de nettoyage préventif des générateurs de vapeur (GV) a été réalisée à cette occasion, puis l'application de courants de Foucault est prévue sur les 3 GV à l'issue du nettoyage.

Cet ASR était planifié pour une durée de 45 jours, soit un peu plus qu'un ASR « classique » compte-tenu du nettoyage des GV.

Le redémarrage de la tranche 2 est prévu pour le 23-24 juin.

Les **tranches 3 et 4** produisent à pleine puissance. Quelques baisses de production sont opérées le week-end selon la demande du réseau (la consommation industrielle étant moindre le week-end).

Il a été constaté des signes avant-coureurs d'une potentielle inétanchéité de gaine combustible en tranche 4. EDF surveille l'activité du circuit primaire pour s'assurer qu'elle reste dans les limites prescrites.

Il est indiqué que les énergies renouvelables montent en puissance, mais c'est l'énergie nucléaire qui assure les modulations de puissance en fonction de la consommation d'électricité, celle-ci ne pouvant être faite par les énergies renouvelables comme l'éolien et le solaire.

Toutefois, Antoine Guillaumont précise qu'il y a encore beaucoup d'exportation d'électricité vers les pays limitrophes.

Gérard Mahaud indique qu'il a écrit à l'ASN il y a quelques mois lorsqu'il y a eu une baisse de charge pour fait de grève à Dampierre : il considère que les réacteurs ne sont pas des jouets et que les baisses de charges ne peuvent s'opérer qu'en cas de problème ou de nécessité du réseau. En effet, les baisses de charges engendrent un risque d'interaction gaine / combustible préjudiciable au combustible.

Antoine Guillaumont rappelle que, dans tous les cas, les tranches qui ne sont pas manoeuvrantes du fait du réseau (consommation d'électricité) ne seraient pas manoeuvrantes pour fait de grève.

Pour répondre à une question posée lors d'une précédente réunion de Bureau sur les tranches « moxées » (c'est-à-dire utilisant comme combustible une partie de combustible retraité « MOX » - mélange de Plutonium et d'Uranium), Antoine Guillaumont indique que des assemblages moxés sont présents dans les 4 réacteurs du CNPE de Dampierre, mais qu'il n'y a plus de rechargement en MOX dans les tranches 1 et 2.

Gérard Mahaud considère inquiétant de ne plus pouvoir utiliser de MOX dans les réacteurs, car cela engendre un risque d'accumulation du Plutonium usagé (qui n'est plus recyclé en combustible MOX).

Une opération d'hydrodémolition des plots sismiques des DUS est en cours : ces plots ont en effet été mal construits au départ, du fait d'un défaut de conception (et non de construction). Les 4 DUS de Dampierre sont concernés par ce défaut, ainsi que les DUS d'autres CNPE sur le territoire.

Ces opérations étant bruyantes, une communication a été faite à destination des communes riveraines de la centrale pour les informer.

Gérard Mahaud s'interroge sur cette non-conformité d'équipements dès leur conception. Il rappelle l'importance du référentiel (conception, réalisation, exploitation) et propose qu'une présentation soit faite de ce qu'est le référentiel auprès des membres de la CLI lors d'une prochaine séance.

✓ *Actualité COVID :*

Semaine 21 : 1 nouveau cas positif déclaré chez EDF (contamination dans le cadre privé) + 3 cas contact à domicile.

Une campagne de vaccination a été proposée aux agents EDF par le service de santé au travail : vaccination sur site avec les vaccins Pfizer et Astra-Zénéka.

✓ *ESS :*

Il n'y a pas eu de déclaration d'événement significatif sûreté (ESS) de niveau 1 depuis janvier 2021.

Un événement significatif pour l'environnement (ESE) générique a été déclaré le 15 avril 2021, portant sur la sous-estimation des rejets de chlorures et sodium : lors des traitements biocides au niveau des tours aéroréfrigérantes, de l'eau de javel est injectée dans les tours ; les chlorures et sulfates liés à la décomposition de l'eau de javel n'avaient jusqu'à présent pas été pris en compte dans les autorisations de rejet. Or en additionnant l'ensemble des rejets, les valeurs maximales de rejet sont dépassées, d'où la déclaration d'ESE générique.

✓ *Programme industriel :*

L'ASR de la tranche 4 a été réalisé – RAS.

La VD de la tranche 1 va démarrer très prochainement.

L'ASR de la tranche 2 est en cours.

Une VP est prévue sur la tranche 3 à l'automne.

✓ *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :*

Quelques actions ont été relancées en 2021 dans le cadre de la RSE :

- Remise de casques vélos à des écoles de Gien dans le cadre du Paris-Nice ;
- Remise d'ordinateurs à la Croix-Rouge du Loiret ;

- Randonnée environnement organisée autour de la centrale avec explications sur le nucléaire et l'empreinte environnementale d'une centrale.

Le CIP va rouvrir à partir de juillet, mais les visites des installations sont toujours suspendues, hormis pour les « VIP ».

EDF propose d'organiser, pour les membres de la CLI, une visite de la tranche 1 dans le cadre de la VD4, dans le courant de la 1^e quinzaine de septembre. La visite sera limitée à un groupe de 8 personnes (ou 16 si 2 groupes sont organisés).

Esther Volozan enverra un mail à Maud Michel, qui transmettra l'invitation à l'ensemble des membres de la CLI.

Le redémarrage de la tranche 1 est prévu fin septembre.

2. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI

La situation sanitaire étant en voie d'amélioration, et les contraintes liées au COVID tendant à se desserrer à compter du mois de juillet, il est convenu de tenir cette réunion plénière en présentiel, dans le respect des mesures barrières (masque + distanciation).

Etant donné que la réunion de l'automne (réunion publique) aura lieu à Dampierre, il est décidé que la réunion de juillet se tiendra à Orléans, la salle des délibérations de l'Hôtel du Département étant suffisamment vaste pour accueillir 30 à 40 personnes avec distanciation.

Il est proposé l'ordre du jour suivant :

- Actualités du CNPE de Dampierre, dont un point sur les tranches, présentation du traitement biocide (légionelles), information sur le rapport TSN 2020 → EDF – 1h
- Point sur les travaux dans le cadre de la VD4 – tranche 1 → EDF – 15mn
- Présentation du rapport annuel de l'ASN → ASN – 20mn
- Retour sur l'exercice SECNUC au CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux les 18-19 mai → préfecture – 15mn
- Questions diverses - 40 mn

→ *Information post-réunion : Maud Michel a sollicité Christian Ron (ASN) et Muriel Plotton (préfecture) qui ont donné leur accord pour assurer les présentations sur les thèmes qui les concernent.*

Comme pour la dernière plénière, un temps conséquent est laissé pour les questions diverses. Il est convenu de demander en amont aux membres de la CLI de faire connaître les questions qu'ils veulent voir traitées, afin de laisser le temps aux intervenants concernés de préparer les éléments de réponse.

Gérard Mahaud indique que la question du tritium dans la Loire sera probablement à nouveau évoquée parmi les points divers. Il estime que le refus de communiquer le point de prélèvement, tel qu'annoncé lors de la dernière séance plénière, n'est pas acceptable pour le grand public.

Esther Volozan rappelle qu'EDF n'est réglementairement pas autorisée à dévoiler le lieu précis du prélèvement car il s'agit d'une information sensible non communicable : si ce lieu était connu, des personnes malintentionnées pourraient délibérément polluer cette zone ou détériorer les équipements sur place.

André Copin avait proposé, lors d'une précédente réunion, de faire une explication des ESS : modalités de classement, déclaration, traitement par l'ASN, échanges ASN/EDF... Après discussion, le Bureau décide de garder cette idée pour une séance plénière ultérieure.

3. Point sur la composition de la CLI

L'ensemble des communes et EPCI a désigné ses représentants à la CLI de Dampierre, la liste est complète à ce niveau-là. Toutefois, compte-tenu des élections départementales et régionales à venir en juin, il a été décidé d'attendre la désignation des nouveaux Conseillers départementaux et régionaux avant de soumettre le nouvel arrêté de composition à la signature du Président du Conseil départemental.

Le nouvel arrêté pourrait ainsi être signé à la rentrée de septembre.

Gérard Mahaud pose à nouveau la question de la légitimité d'Alain Fourcault de siéger dans le collège des élus, sachant qu'il n'a plus de mandat électif, et malgré le fait que le maire de Sully l'ait officiellement désigné pour représenter la commune.

Alain Fourcault et Claude Boissay expliquent que le Président Marc Gaudet a rappelé son souhait de maintenir Alain Fourcault comme Vice-Président de la CLI. Gérard Mahaud maintient que la désignation du maire de Sully est contraire à la loi.

Dans ces conditions, il est convenu qu'Alain Fourcault siégerait désormais parmi le collège des personnes qualifiées. Ceci ne l'empêche pas de conserver son poste de Vice-Président de la CLI, conformément à la décision de Marc Gaudet, dans la mesure où le Vice-Président peut être nommé parmi les membres de la CLI, quel que soit le collège auquel il appartient.

Gérard Mahaud s'interroge sur le fait que l'UFC-Que Choisir a été sollicitée pour savoir si son représentant à la CLI de Dampierre représentait l'antenne régionale de l'association. Il demande si toutes les associations représentées à la CLI ont reçu une sollicitation similaire.

Claude Boissay répond que la question a été posée afin de s'assurer que le représentant de cette association était bien un représentant local, dans la mesure où le Code de l'environnement précise que peuvent être membres de la CLI les « associations de protection de l'environnement œuvrant dans le ou les départements intéressés », et sachant que Gérard Mahaud n'est pas domicilié dans le Loiret ni dans la région centre-Val de Loire.

Gérard Mahaud conteste l'interprétation donnée du Code de l'environnement et considère que celui-ci ne spécifie pas que le représentant de l'association doit être domicilié dans le département ou la région.

Maud Michel précise que l'association « Ma Zone Contrôlée », qui avait sollicité sa participation à la CLI de Dampierre, s'était vu refuser cette représentation notamment au motif qu'elle ne disposait pas de représentant local. L'AEPN, association ayant récemment sollicité sa participation à la CLI, a également été interrogée sur ce point, à la suite de la remarque de Catherine Fumé sur l'égalité de traitement entre les associations membres.

Michel Tindillère rappelle que les représentants des acteurs économiques ou des instances professionnelles doivent également être désignés au niveau local.

4. Proposition d'appui de l'ANCCLI pour les avis à émettre dans le cadre des VD4-900

L'ANCCLI a fait savoir qu'elle pouvait apporter un soutien aux CLI pour émettre un avis lors des enquêtes publiques sur les VD4-900.

Gérard Mahaud trouverait utile que l'ANCCLI réalise une ébauche d'avis à transmettre aux CLI, pour que chacune des CLI puisse partir d'une base afin d'élaborer leur avis sur les VD4-900.

Il conviendra de vérifier ce que l'ANCCLI a prévu comme modalités de soutien aux CLI dans ce cadre (il ne s'agit pas forcément d'un document générique).

Michel Tindillère rappelle que les CLI ont été mobilisés par Mme Jouanno pour participer à la concertation publique en 2018-2019 sur le thème de la VD4-900. Il s'agissait toutefois d'une concertation sur la phase générique des VD4, chaque CNPE étant ensuite soumis à enquête publique pour la VD4 de chacun de ses réacteurs.

C'est dans ce cadre (enquête publique spécifique à chaque réacteur) que les CLI seront amenées à émettre des avis.

Deux ateliers sont organisés par l'ANCCLI à ce sujet les 31 mai et 4 juin, dans le but d'élaborer les outils d'aide à destination des CLI pour la rédaction des avis dans le cadre des enquêtes publiques VD4-900.

Alain Fourcault, Michel Tindillère et Maud Michel ont prévu de participer à ces ateliers.

5. Communication de la CLI

Gérard Mahaud revient sur la proposition qui avait été faite d'éditer un bulletin d'information régulier à destination des membres de la CLI et regrette que ce projet n'ait pas progressé.

Claude Boissay rappelle que la CLI dispose déjà d'un site Internet, sur lequel sont mis en ligne les comptes-rendus de réunion ainsi des actualités et informations diverses.

Il rappelle que le budget de la CLI est limité, et qu'il n'est pas dimensionné, notamment, pour des publications ou tirages de documents.

Gérard Mahaud estime qu'il n'y a aucun frais à engager pour la diffusion d'un bulletin à envoyer par mail aux membres de la CLI. Il rappelle qu'André Copin était également volontaire pour participer à l'édition d'un bulletin.

Il ajoute qu'il a envoyé aux membres du Bureau une proposition de document d'information, sur lequel personne n'a émis de remarque.

Claude Boissay indique que ce document a été discuté lors de la dernière réunion de Bureau et que certains membres du Bureau n'étaient pas en accord avec l'ensemble des propos contenus dans ce projet. Un bulletin d'information de la CLI ne peut être publié que s'il y a consensus au sein du Bureau sur son contenu.

Michel Tindillère rappelle qu'il n'y a à ce jour aucune demande d'information formulée par les membres de la CLI.

6. Retour sur l'exercice de sûreté nucléaire du CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux du 18 mai 2021

A la suite de la réunion de présentation de l'exercice le 28 janvier 2021, à laquelle la CLI de Dampierre était conviée, aucune information n'a été transmise à la CLI par la préfecture.

Maud Michel a participé à cet exercice en préfecture le 18 mai, comme représentante du Département. La préfecture a précisé que les maires n'avaient pas été informés de cet exercice car il n'était pas prévu de les faire participer cette fois-ci. Dans ces conditions, la préfecture n'a pas souhaité que des informations soient transmises en temps réel aux membres de la CLI.

Maud Michel confirme que cet exercice concernait davantage les instances nationales (ASN, IRSN, Ministères...) que le niveau local. Le choix du scénario visait en effet à déterminer les périmètres d'action des mesures post-accidentelles ainsi que la nature des mesures à mettre en œuvre dans ces périmètres.

Concernant la conférence de presse de l'ANCCLI sur le manque de préparation des Français face aux accidents nucléaires, Gérard Mahaud trouve que l'ANCCLI est un peu excessive dans ses propos. Il juge également regrettable que l'ANCCLI affiche cette position sans consulter les CLI au préalable, alors qu'elle est censée représenter l'avis des CLI. Il constate une montée en puissance du mouvement anti-nucléaire au sein de cette association, et s'interroge sur la nécessité de s'impliquer davantage dans cette association afin de tempérer les propos qu'elle tient.

Il indique par exemple que, participant au livre blanc de l'ANCCLI sur le démantèlement, il a dû reprendre à plusieurs reprises des propos trop catastrophistes au sujet des déchets nucléaires.

7. Points divers

- Restitution de l'étude de l'IRSN sur la teneur en Tritium dans la Loire

L'IRSN a fait savoir qu'il prévoyait de faire une restitution de l'étude sur le tritium en Loire fin juin 2021. Cette réunion sera ouverte aux 4 CLI du Val de Loire. Une invitation sera envoyée prochainement, qu'il conviendra de transmettre à l'ensemble des membres.

→ *Information post-réunion : la réunion est programmée le lundi 28 juin à 14h30 à Saumur. Elle sera également accessible en visio. L'invitation a été transmise aux membres de la CLI le 03/06/2021.*

Le Bureau retient l'idée de faire une présentation des conclusions de l'étude lors d'une réunion plénière l'année prochaine.

Gérard Mahaud indique que le sujet du tritium est un sujet sur lequel beaucoup de personnes s'interrogent. Des podcasts intéressants à ce sujet, réalisés par des doctorants, sont disponibles sur le site de l'IRSN. Il ajoute que le sujet inquiète le grand public qui s' imagine qu'il y a des rejets de Césium dans l'environnement ou que les eaux de boissons vont être contaminées dès qu'il y a un incident à la centrale.

- Proposition de présentation des avis de l'ASN et de l'IRSN sur les travaux post-Fukushima

L'ASN et l'IRSN ont fait savoir qu'ils peuvent faire une présentation de leur analyse des améliorations apportées aux centrales nucléaires par EDF 10 ans après Fukushima.

Le Bureau retient cette idée pour faire la réunion publique de l'automne sur le thème des travaux post-Fukushima en général. Un focus sur les travaux réalisés ou à venir au CNPE de Dampierre pourra également être fait par EDF.

→ *Information post-réunion : Maud Michel a interrogé l'ASN et l'IRSN à ce sujet. Ces 2 organismes ont donné un accord de principe pour préparer une intervention à ce sujet.*

- Représentants de la CLI de Dampierre à l'AG de l'ANCCLI

L'ANCCLI a demandé aux CLI de vérifier et compléter le cas échéant la liste de leurs représentants à l'AG de l'ANCCLI, au nombre de 4 personnes par CLI maximum.

Pour rappel, siègent à l'AG de l'ANCCLI pour la CLI de Dampierre : Alain Fourcault, Michel Tindillère et André Copin.

Il est convenu de conserver cette liste de représentants à l'AG de l'ANCCLI.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le vendredi 02 juillet 2021 de 14h00 à 16h30
à Orléans (Hôtel du Département - salle des délibérations)**